



**Discours de Son Excellence Monsieur Alpha Ibrahima SOW,
Ambassadeur, Représentant Permanent de la République de Guinée
auprès des Nations, à la séance publique du Conseil de sécurité sur
le thème : " Femmes, paix et sécurité ".**

New York, le 29 octobre 2003

S.V.P. vérifier à l'audition

**MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE AUPRÈS DES NATIONS UNIES
140 EAST 39TH STREET, NEW YORK, N.Y. 10016 • TÉLÉPHONE (212) 687-8115**

Monsieur le Président,

Ma délégation vous remercie de l'organisation de la présente séance et vous sait gré de l'inscription du thème "Femmes, paix et sécurité" à l'ordre du jour de notre Conseil, au cours de votre présidence.

Ce qui démontre l'intérêt que vous accordez à cette question et nous donne l'espoir que, sous votre sage direction, nos débats aboutiront à des résultats positifs.

Nous saluons la présence de Madame Angela King, Sous Secrétaire général et Conseillère spéciale sur les questions de parité entre les sexes et la promotion de la femme et l'assurons de notre volonté d'active coopération avec son bureau.

Monsieur le Président,

La célébration du 3^{ème} anniversaire de la résolution 1325 nous donne l'occasion d'apprécier le chemin parcouru, d'examiner avec persévérance les défis à relever et de dégager de nouvelles pistes de réflexion pour sa mise oeuvre.

Au cours de la séance publique de notre Conseil, le 28 octobre 2002, ma délégation, tout en encourageant les services du Secrétariat à renforcer leur coopération, avait particulièrement exhorté le bureau de la Conseillère spéciale sur les questions de la parité entre les sexes et la promotion de la femme, ainsi que le Département des opérations de maintien de la paix, à poursuivre l'examen de la participation des femmes à ces opérations.

Ma délégation a, à cet égard, écouté avec un grand intérêt les interventions de Monsieur Jean Marie Guéhenno et Madame Amy Smythe, et les remercie pour les précieuses informations qu'ils viennent de nous communiquer.

Elle note que les conflits intra-Etat ont entraîné une nouvelle nature de violences avec des conséquences particulièrement désastreuses pour les personnes vulnérables que sont les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Dans ce cadre, la participation des civils, dont les femmes, aux combats, l'utilisation illégale des armes légères et le non-respect du droit international, notamment celui du droit international humanitaire, sont, entre autres, des facteurs qui pèsent négativement sur la vie des personnes vulnérables, notamment les femmes et les filles.

C'est pourquoi ma délégation s'est félicitée de l'adoption de la résolution 1325 qui a été le résultat d'un long processus et constitue une avancée pour la communauté internationale.

Nous nous réjouissons de cet acquis et estimons que les faits suivants, qui découlent de l'adoption de la résolution, démontrent, on ne peut mieux, l'engagement de la communauté internationale dans le processus de sa mise en œuvre. Ce sont, entre autres :

- la constitution de groupes d'amis de la résolution,
- la soumission par le Secrétaire général de son rapport,
- les actions des différents acteurs de la communauté internationale à tous les niveaux,
- la référence faite à la question dans 33 des 225 résolutions adoptées d'octobre 2000 au 1^{er} octobre 2003,
- l'initiative du PNUD et de l'UNIFEM sur le rôle des femmes dans l'"échange des armes pour le développement",
- l'élaboration par le H.C.R d'un code de conduite pour lutter contre les abus sexuels dans les camps de réfugiés,
- l'approbation du poste de Conseiller pour les questions de Genre au département des opérations de maintien de la paix et la création de tels postes au sein de certaines missions, et
- l'étude publiée par le bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

Les différentes expériences acquises mettent en exergue l'impact des conflits sur les femmes et les filles, la participation de celles-ci aux combats, ainsi que leur implication dans les processus de résolution des conflits et de consolidation de la paix.

Il y a également lieu de noter l'importance des questions relatives aux cadres juridiques international et national, ainsi que la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix

Monsieur le Président,

Ma délégation, tout en se félicitant des progrès enregistrés, estime qu'il convient de continuer de conjuguer les efforts pour davantage développer la mise en œuvre de la résolution.

Pour ce faire, il y a lieu non seulement de coordonner les actions des différents acteurs, mais de partager leurs expériences respectives. Le système des Nations Unies a un rôle fondamental à jouer dans ce sens.

Ma délégation, qui est prête à apporter sa modeste contribution à ce processus, voudrait, encore une fois, citer l'exemple des femmes de l'Afrique de l'Ouest, notamment celles de l'Union du Fleuve Mano, qui, en dépit de nombreuses difficultés, continuent de s'impliquer activement dans les processus de résolution des conflits et de consolidation de la paix.

C'est dans ce cadre que l'antenne guinéenne du REFAMP (Réseau des Femmes Africaines Ministres et parlementaires) a organisé à Conakry, du 24 au 26 Janvier 2000, une conférence sous régionale sur la prévention et la résolution des conflits.

Pour poursuivre cet élan et pour faire suite aux recommandations de la réunion de consultation sous-régionale sur le renforcement de la participation des femmes à l'établissement de la paix, tenue à Addis Abeba, du 23 au 25 avril 2001, la division de la promotion féminine du Secrétariat général des Nations Unies, en collaboration avec le Centre de résolution des conflits du CAP (Afrique du Sud), et le Gouvernement guinéen, ont organisé, toujours à Conakry, du 20 au 25 octobre 2002, un atelier de formation sur la gestion des conflits par les femmes.

Ces exemples illustrent, de manière éloquent, le rôle essentiel que jouent les femmes guinéennes dans la recherche et la consolidation de la paix dans la sous-région, notamment dans les pays de l'Union du Fleuve Mano. Celles-ci s'investissent en effet, de façon infatigable, dans les nombreuses activités d'assistance aux réfugiés et personnes déplacées, particulièrement aux femmes et aux filles, en détresse.

Leur détermination à toute épreuve mérite d'être renforcée par la communauté internationale qui se doit d'appuyer les initiatives engagées.

Monsieur le Président,

Ma délégation estime que malgré la singularité que revêt la question des femmes dans les conflits armés, il conviendrait d'élargir la réflexion dans un cadre plus large de la protection des civils dans les conflits armés. L'Aide-Mémoire et de la feuille de route, en cours de finalisation, constituent des instruments de référence, à cet égard.

Je ne saurais terminer, **Monsieur le Président,** sans souligner que la prévention et la résolution des conflits, la consolidation de la paix et l'établissement de nouvelles formes démocratiques de gouvernement ne

peuvent être fondées que sur la participation active des femmes à toutes les activités et à tous les niveaux.

C'est pourquoi, je souhaite que du débat d'aujourd'hui se dégagent des engagements concrets qui seront suivis d'effets.

Enfin, permettez moi, au nom de mon pays, de condamner les attentats meurtriers qui se sont produits en Irak ces derniers temps et de présenter nos condoléances aux familles des victimes, parmi lesquelles des femmes et des filles innocentes ou engagées à l'œuvre de reconstruction.

Je vous remercie.